

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 21

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre

(larg. 47 mm.) 20 cts.

Tarif spécial pour fractions de pages.

En plus 2% de majoration de guerre

Rabais pour annonces répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.

5, rue Centrale
LAUSANNE
& Succursales.

SOMMAIRE. — Concours pour la construction d'un groupe scolaire dans l'ancienne propriété Trembley, à Genève. — Les congrès : Assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes ; 9^{me} journée de la haute fréquence. — BIBLIOGRAPHIE. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Concours pour la construction d'un groupe scolaire dans l'ancienne propriété Trembley, à Genève.

Extrait du rapport du Jury.

Le jury chargé d'examiner les projets pour la construction d'un groupe scolaire dans l'ancienne propriété Trembley, à la suite du concours ouvert par la Ville de Genève, était composé de MM. F. Cottier, vice-président du Conseil administratif, délégué aux Ecoles, président ; F. Gampert, architecte de la ville ; Alb. Bodmer, chef du Service de l'urbanisme ; H. Rossire, architecte, membre de la Commission des travaux du Conseil municipal ; M. Braillard, architecte à Genève ; Ad. Guyonnet, architecte à Genève ; H. Baur, architecte à Bâle ; suppléants : MM. E. Hornung, architecte à Genève ; H. Lesemann, architecte à Genève ; collaborateur avec voix consultative : M. F. Quiblier, délégué du département de l'Instruction publique.

Il s'est réuni les vendredi 6, samedi 7 (matin), mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13, samedi 14 (matin) et lundi 16 juillet 1945, au Musée Rath, où étaient exposés les projets. M. F. Gampert, architecte, a été désigné comme vice-président et M. F. Quiblier, comme secrétaire.

Cinquante-deux projets, numérotés et exposés dans leur ordre de réception, avaient été remis au Service immobilier de la Ville de Genève dans le délai prescrit, c'est-à-dire jusqu'au 2 juillet 1945.

A la demande du jury, le Service immobilier de la Ville a procédé à un examen du point de vue technique. Cet examen a révélé qu'aucun projet ne devait être éliminé d'emblée pour infraction grave au programme du concours¹.

Après une visite de l'exposition, le jury est convenu de procéder à un premier tour éliminatoire au cours duquel ont été exclus cinq projets comportant de graves défauts apparents relatifs à l'implantation des bâtiments, l'orientation des bâtiments, la conception générale du groupe, le caractère architectural.

Au deuxième tour éliminatoire, le jury se basant sur le même critère, mais sur la base d'un examen plus sévère, élimine encore dix-huit projets.

Au troisième tour éliminatoire, le jury décide de garder le même critère, mais d'ajouter une critique individuelle sommaire. Dix projets furent ainsi éliminés.

Après ce troisième tour, trente-trois projets au total étaient éliminés. Il n'en restait donc que dix-neuf en présence.

Avant de poursuivre son examen, le jury a chargé le service immobilier de la Ville, avec la collaboration des Départements de l'instruction publique et des travaux publics, de contrôler :

- a) si le cube des bâtiments indiqué par les concurrents était exact ;
- b) si tous les locaux demandés existaient dans les conditions prescrites par le règlement de l'enseignement primaire ;
- c) si les dispositions de la loi sur les constructions avaient été respectées.

Cette vérification n'a révélé aucune infraction grave. Les quelques omissions ou erreurs constatées n'étaient que de minime importance et ne comportaient pas de mesure d'exclusion.

(Suite à la page 293).

¹ Cinq projets ont une ou plusieurs perspectives en plus des deux qui étaient autorisées. Ces dessins supplémentaires ont été couverts.

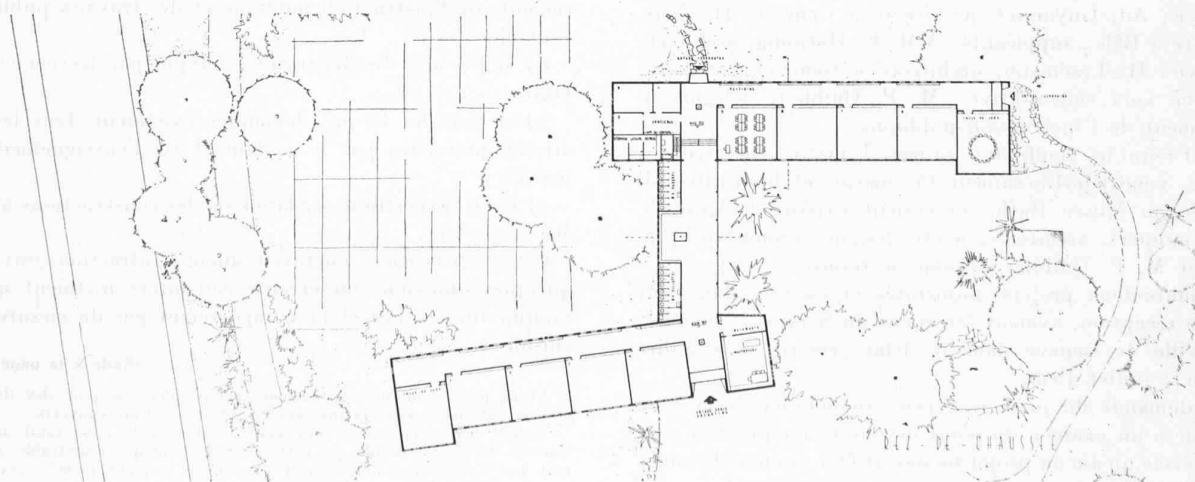
Enfin, deux concurrents ont omis d'indiquer le cube total des bâtiments. Le jury a décidé que cette omission, quoique regrettable, ne justifiait pas l'exclusion, mais qu'au cas où ils seraient primés, ces projets seraient l'objet d'une pénalisation.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY
A GENÈVE



1^{er} prix,
projet « Balance »,
M. R. Rohn, architecte,
Zurich.

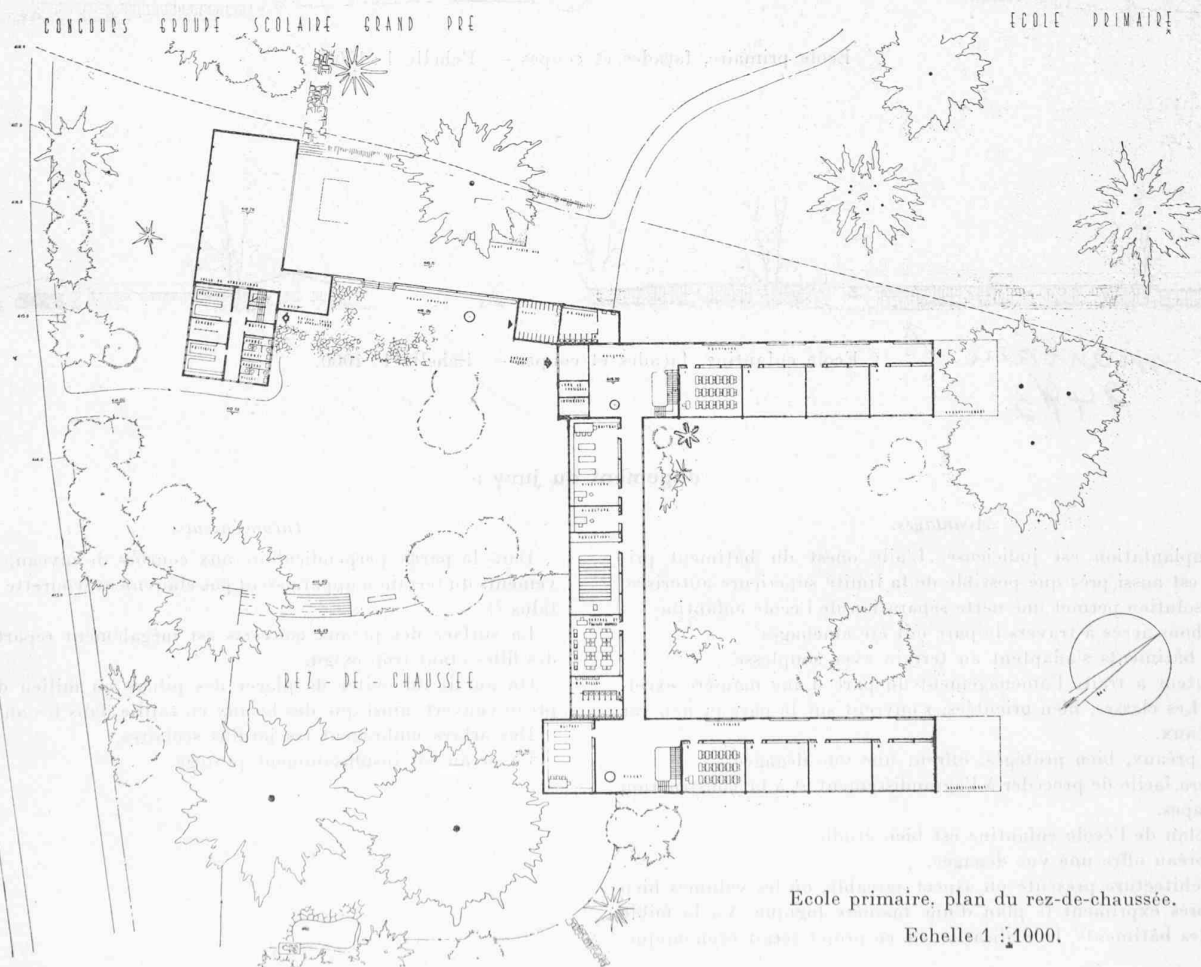
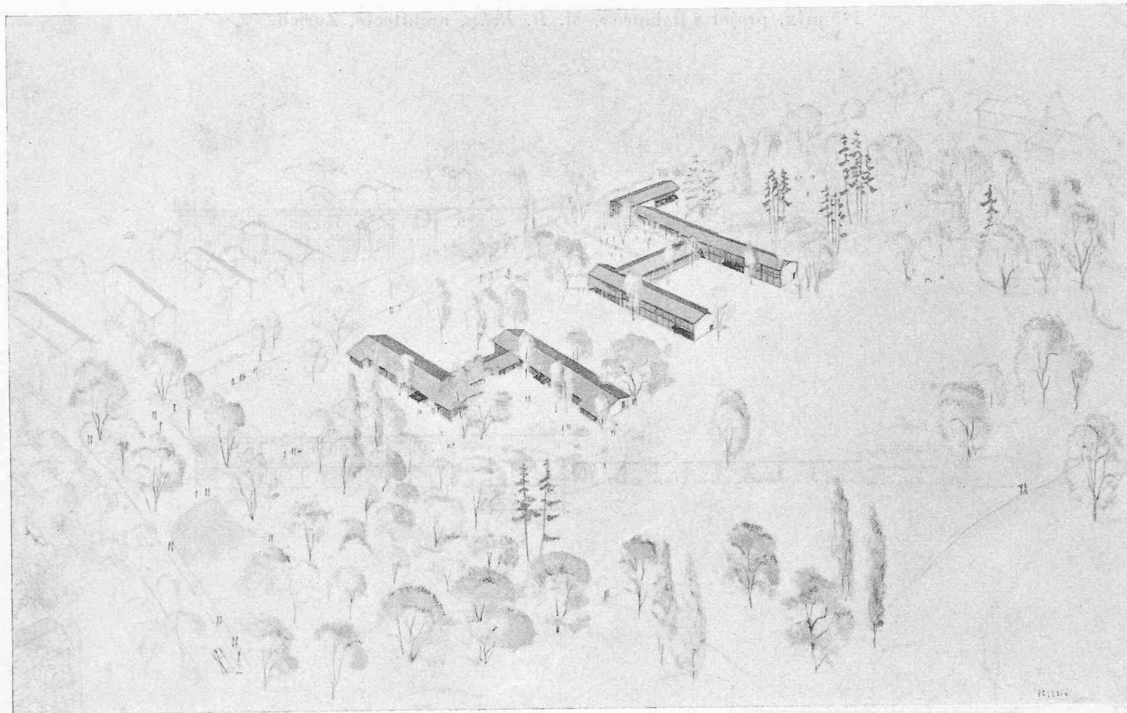
Situation.
Echelle 1 : 3000.



Ecole enfantine, plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY
A GENÈVE

1^{er} prix, projet « Balance », M. R. Rohn, architecte, Zurich.

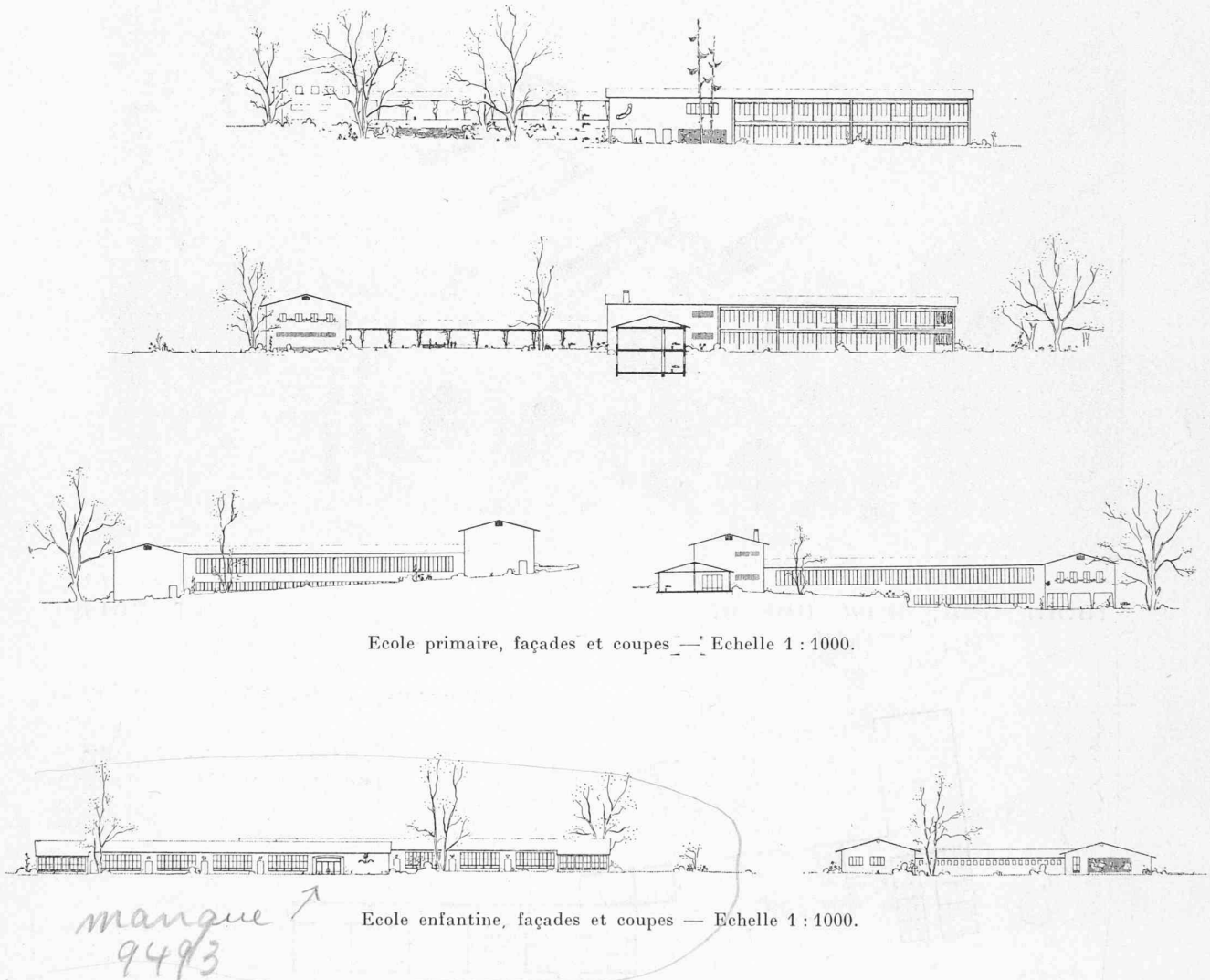


Ecole primaire, plan du rez-de-chaussée.

Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY A GENÈVE

1^{er} prix, projet « Balance », M. R. Rohn, architecte, Zurich.



Ecole primaire, façades et coupes — Echelle 1 : 1000.

Ecole enfantine, façades et coupes — Echelle 1 : 1000.

Jugement du jury :

Avantages.

L'implantation est judicieuse. L'aile ouest du bâtiment primaire est aussi près que possible de la limite supérieure autorisée. Cette solution permet une nette séparation de l'école enfantine.

De bons accès à travers le parc ont été aménagés.

Les bâtiments s'adaptent au terrain avec souplesse.

L'auteur a traité l'aménagement du parc d'une manière excellente. Les classes, bien orientées, s'ouvrent sur le parc et non sur les préaux.

Les préaux, bien protégés, offrent une vue dégagée.

Il sera facile de procéder à l'agrandissement et à la construction par étapes.

Le plan de l'école enfantine est bien étudié.

Le préau offre une vue dégagée.

L'architecture présente un aspect agréable, où les volumes bien équilibrés expriment le plan d'une manière logique. Vu le faible cube des bâtiments, la réalisation de ce projet serait économique.

Inconvénients.

Dans la partie perpendiculaire aux courbes de niveau, les mouvements du terrain n'apparaissent pas clairement (courette anglaise, talus ?)

La surface des préaux couverts est inégalement répartie, celui des filles étant trop exigu.

On aurait dû éviter de placer des piliers au milieu du grand préau couvert, ainsi que des locaux en saillie dans les angles.

Des arbres ombragent les jardins scolaires.

Le préau est insuffisamment protégé.

Après avoir soumis quelques projets présentant des caractéristiques différentes à une critique serrée, le jury a établi une liste détaillée des points sur lesquels devait porter spécialement son attention pour la suite de ses travaux.

Cette liste était libellée comme suit :

I. *Implantation et disposition générale* (écoles primaire et enfantine).

a) Implantation des bâtiments. — b) Groupement des bâtiments. — c) Accès aux bâtiments. — d) Adaptation au terrain et au caractère des lieux (parc). — e) Aménagement du parc (conservation des arbres, terrain de sport).

II. *Disposition des plans* (orientation et répartition des locaux).

A. *Ecole primaire.*

a) Orientation des classes (salles d'études proprement dites). — b) Orientation et place des locaux communs. — c) Accès et circulation intérieurs. — d) Eclairage et aération (réfectoire). — e) Emplacement et surface des préaux ouverts et couverts. — f) Protection contre la bise ; vue dégagée ou non. — g) Accès aux préaux. — h) Jardins scolaires. — i) Agrandissement et réalisation par étapes.

B. *Ecole enfantine.*

a) Orientation des classes (salles d'études proprement dites). — b) Orientation et place des locaux communs. — c) Accès et circulations intérieurs. — d) Eclairage et aération. — e) Emplacement et surface du préau ouvert. — f) Protection contre la bise ; vue dégagée ou non. — g) Accès aux préaux.

III. *Architecture.*

Aspect architectural.

IV. *Economie du projet.*

a) Cube. — b) Construction. — c) Aménagement extérieur.

Pour faciliter sa tâche, le jury a fait procéder à un regroupement de l'exposition des projets en séparant les projets retenus de ceux qui avaient été éliminés.

Pour permettre à chacun de ses membres de se rendre compte de la configuration du terrain et de la meilleure manière d'y implanter les bâtiments projetés, il s'est transporté sur place.

Pour le quatrième tour éliminatoire, le jury a passé en revue les projets restants et les a critiqués d'après la liste d'examen-type ci-dessus. Il a éliminé sept projets après en avoir souligné les avantages et les inconvénients.

Au cinquième tour éliminatoire, se basant sur le même critère, afin de sélectionner les six projets proposés pour des prix, ainsi que deux projets supplémentaires, au cas où, à l'ouverture des plis, on constaterait que des concurrents ne remplissent pas les conditions prescrites, il écarte encore quatre projets.

Il en restait huit en présence, il en fait la critique détaillée déterminante pour le classement final et les classe dans l'ordre de valeur suivant : 1. « Balance ». — 2. « Messidor ». — 3. « Parc ». — 4. « Fiat-Lux ». — 5. « Mr. Crepin ». — 6. « A. B. C. » (III). — 7. « Labor et circenses ». — 8. « Polygone ».

Il a été convenu que les six premiers seraient primés et que les deux projets de réserve seraient proposés pour un achat.

La somme de 18 000 fr., mise à la disposition du jury pour les prix, a été répartie de la façon suivante : 1^{er} prix : 4000 fr. — 2^e prix : 3500 fr. — 3^e prix : 3000 fr. — 4^e prix : 2800 fr. — 5^e prix : 2500 fr. — 6^e prix : 2200 fr.

En conformité de l'article 40 des « Principes », le jury a recommandé d'attribuer le mandat d'exécution à l'auteur du projet ayant obtenu le premier prix, sous réserve des observations figurant au rapport.

Les 18 000 fr. restant à disposition ont été ainsi répartis : 3100 fr. pour deux propositions d'achat (1550 fr. chacune) ; 4800 fr. pour quatre indemnités de 1200 fr. chacune ; 5600 fr. pour sept indemnités de 800 fr. chacune ; 4500 fr. pour neuf indemnités de 500 fr. chacune.

Selon l'article 19 du programme, le jury a en outre prévu d'octroyer aux concurrents qui ont accompli 360 jours de service actif depuis le 1^{er} septembre 1939, une somme de 200 fr. ; elle ne pourra être allouée qu'à raison d'une par projet et qu'aux auteurs dont le nom sera connu par l'ouverture des enveloppes.

* * *

Puis lecture a été donnée du rapport et du procès-verbal d'attribution et de répartition des prix, qui furent tous deux approuvés par tous les membres du jury. Celui-ci a procédé ensuite à l'ouverture des plis contenant le nom des concurrents récompensés.

La liste en est la suivante :

Prix.

- 1^{er} prix, projet « Balance » : Dr R. Rohn, architecte S. I. A., B. S. A., Genevois, Zurich.
- 2^e » projet « Messidor » : M. R.-R. Barro, archit. S.I.A., Genevois, Zurich.
- 3^e » projet « Parc » : M. R. Murset, architecte, Genève.
- 4^e » projet « Fiat Lux » : M. Fr. Quétant, architecte F. A. S., Genève.
- 5^e » projet « Mr. Crepin » : M. J. de Stoutz, architecte, Genevois, Zurich.
- 6^e » projet « A. B. C. » (III) : M. et Mme André Rivoire, architectes, Genevois, Zurich.

Achats.

Projet « Labor et circenses » : MM. Peyrot et Bourrit, architectes S.I.A., Genève ; collaborateurs attitrés : MM. Fr. Peyrot et F. Meyrat.

Projet « Polygone » : M. G. Brera, architecte, Genève.

Allocations

Répartition selon rapport spécial.

Considérations générales et recommandations.

Le jury constate que ce concours a suscité un vif intérêt parmi les architectes et techniciens : 78 programmes ont été demandés et 53 projets présentés, dont un après le délai réglementaire.

Cette participation est réjouissante, puisque, selon les statistiques démographiques, l'augmentation de la natalité enregistrée depuis 1941 obligera plusieurs communes à prévoir de nouvelles constructions scolaires.

Le jury souligne la bonne tenue générale des projets : cinq d'entre eux seulement ont été éliminés d'emblée pour défauts ou insuffisances graves ; après un examen plus sévère, vingt-neuf restaient encore en présence et, enfin, il ne fallut pas moins de cinq tours éliminatoires pour sélectionner les projets primés.

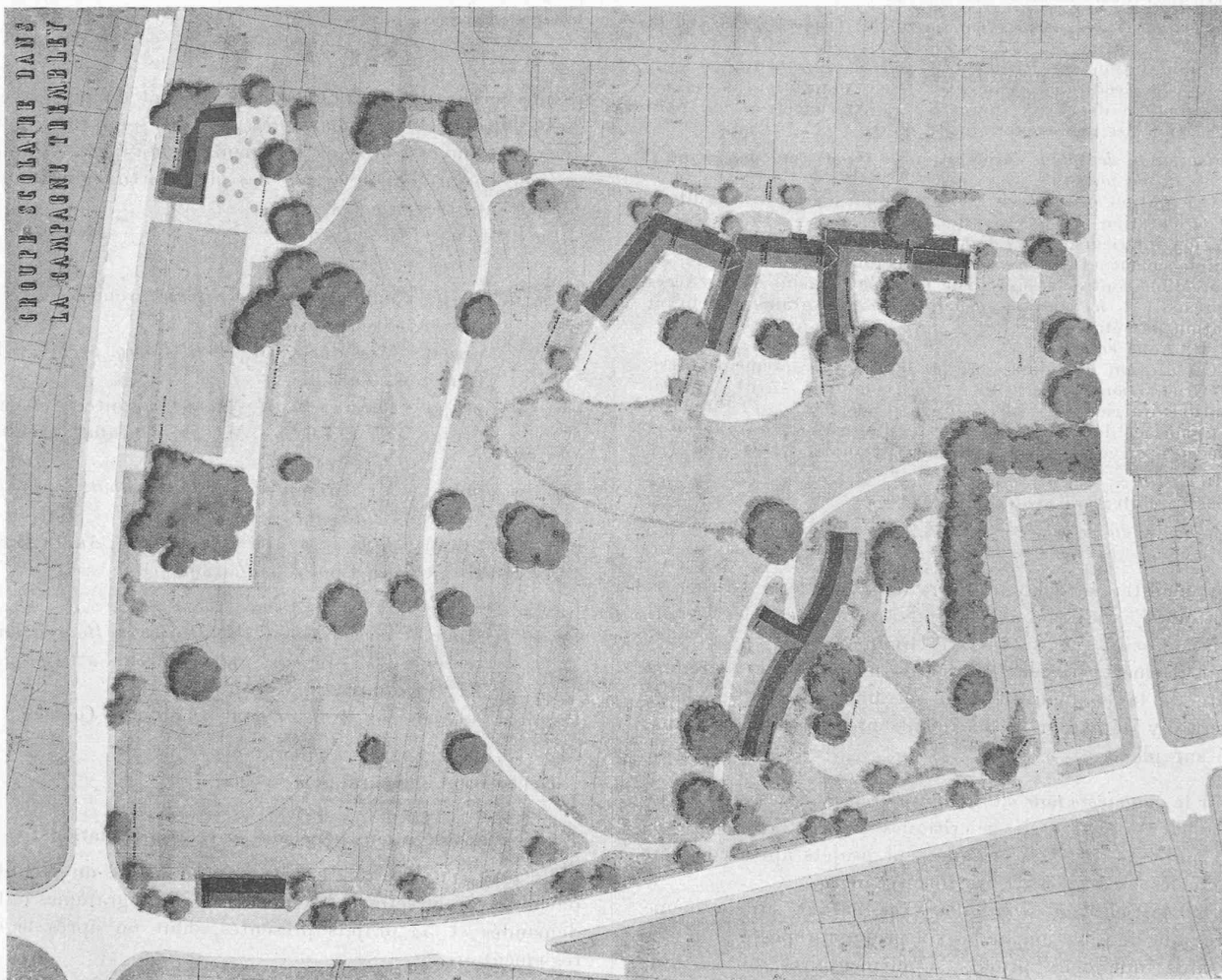
Le problème qui était posé aux concurrents ne ressortissait pas principalement de la technique et de l'esthétique, comme d'aucuns ont semblé le croire, mais surtout à la pédagogie, à la psychologie de l'enfant et à l'urbanisme. Il ne s'agissait pas, en effet, d'établir, pour l'expropriété Trembley, les plans d'une école quelconque, telle qu'on aurait pu la concevoir dans un quartier urbain où l'on n'aurait disposé que d'une place restreinte ; il fallait intégrer les bâtiments dans le site, sans en déparer le caractère, en les adaptant au terrain, en respectant les arbres et en ménageant les échappées de vues actuelles.

Il fallait également tirer parti de cette situation exceptionnelle pour que les constructions projetées répondissent aux désirs des éducateurs de notre jeunesse.

(Suite du rapport du jury page 297).

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY A GENÈVE

2^e prix, projet « Messor », M. R.-R. Barro, architecte, Zurich.



Situation — Echelle 1 : 3000.

Jugement du jury :

L'implantation est bonne ; les deux groupes s'inscrivent sans raideur dans le parc et sont nettement séparés, *mais il eût été préférable de les intervertir.*

L'accès à l'école enfantine par le parc est bon, *mais, pour l'école primaire, il n'y a pas de communication directe avec la rue du Grand-Pré.*

L'adaptation au terrain a été habilement résolue (décalage des préaux selon la pente du terrain).

L'aménagement du parc a une bonne tenue, *mais il manque, dans la partie centrale, une liaison entre le chemin Moillebeau et la rue Chauvet.*

Les classes de filles sont orientées un peu trop vers le sud.

La salle de gymnastique, excentrique et éloignée du terrain de sport, est accessible par des passages alternativement ouverts et fermés.

La partie du bâtiment comprenant l'appartement du concierge, le réfectoire et la cuisine est mal étudiée.

Les accès et la circulation intérieurs sont bons, de même que l'éclairage.

D'excellents préaux, bien abrités, s'ouvrent sur le parc.

La surface totale des jardins scolaires est insuffisante : l'emplacement de l'un d'eux est mauvais. L'agrandissement sera rendu difficile du fait de la présence de locaux sanitaires.

L'auteur donne à l'école enfantine un plan clair ; son idée de l'assouplir est louable, *mais la solution proposée (forme légèrement sinueuse) n'est pas des plus heureuses, d'autant plus qu'elle n'a pu éviter la présence d'un long couloir.*

Quatre classes enfantines s'orientent un peu trop au sud.

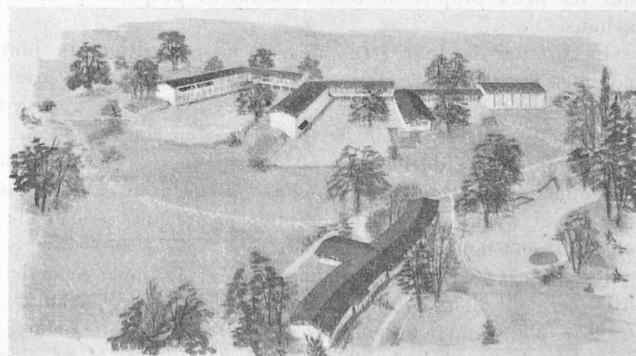
Le décrochement des salles de jeux dégage les vestibules, *mais, en façade, il provoque une saillie un peu trop prononcée.*

Les préaux sont ombragés et bien distribués ; l'un d'eux est ouvert à la bise.

L'architecture, très étudiée, est plaisante.

Le cube étant relativement faible, la construction sera économique.

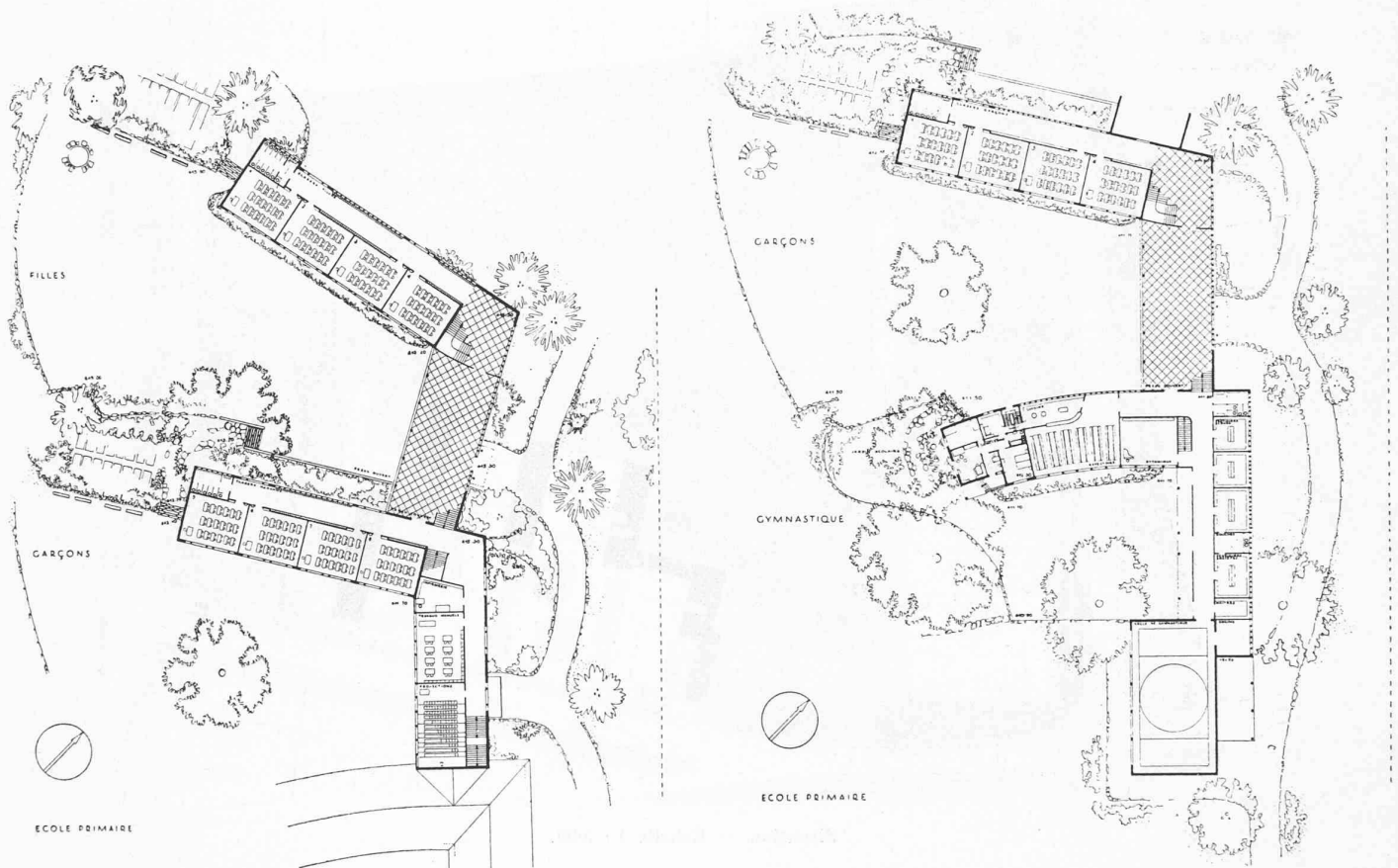
Les aménagements extérieurs seront également peu coûteux.



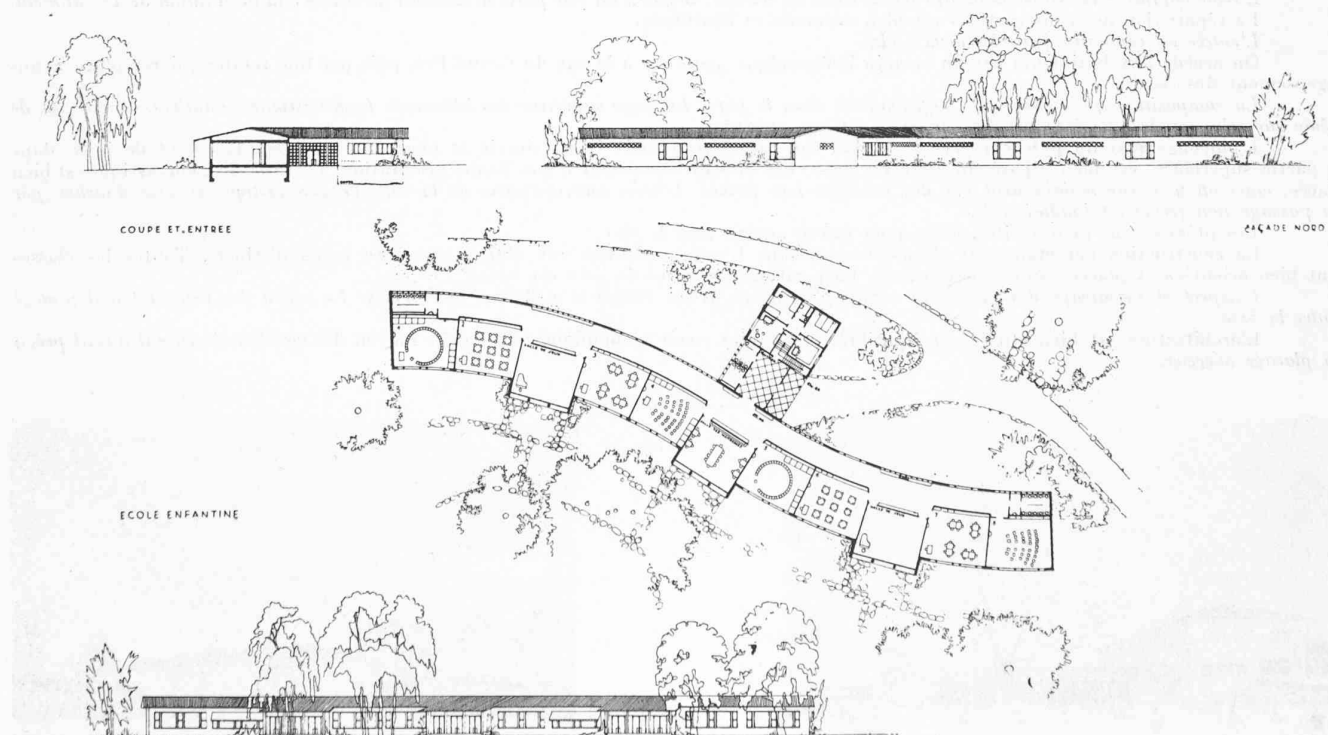
Perspective.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY
A GENÈVE

2^e prix, projet « Messor », M. R.-R. Barro, architecte, Zurich.



Ecole primaire, rez-de-chaussée — Echelle 1 : 1000.



Ecole enfantine, rez-de-chaussée et façades — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY A GENÈVE

3^e prix, projet « Parc », M. R. Mursel, architecte, Genève.



Situation — Echelle 1 : 3000.

Jugement du jury :

L'auteur a implanté le groupe scolaire, dans sa totalité, le long de la rue du Grand-Pré, ménageant ainsi le maximum de place pour le parc. L'école enfantine est située dans une partie basse du terrain, ce qui n'est pas particulièrement favorable à la destination de ce bâtiment. La répartition des constructions est bien ordonnée et équilibrée.

L'entrée est commune pour les deux écoles.

On accède aux bâtiments par un chemin indépendant, parallèle à la rue du Grand-Pré, puis par une rampe qui remplace avantageusement des escaliers.

La composition ne s'insère pas suffisamment dans le parc. Le corps supérieur des bâtiments (gymnastique, vestiaires, conciergerie), de même que celui qui le relie à l'école des garçons, sont trop enterrés.

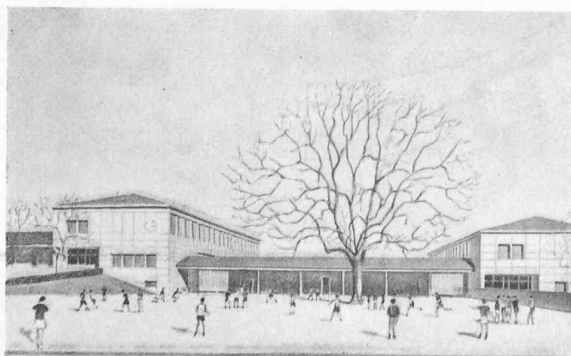
L'aménagement du parc conserve à celui-ci son caractère actuel; il est simple et peu coûteux. L'emplacement de jeux, dans la partie supérieure, est bien séparé du reste du parc. Les classes bénéficient d'une bonne orientation. La salle de gymnastique est bien placée, mais on y accède malaisément par des passages non fermés. L'accès aux vestiaires de la salle de gymnastique et aux douches par un passage non fermé est inadmissible.

Les préaux sont bien abrités, mais n'ont pas de contact avec le parc.

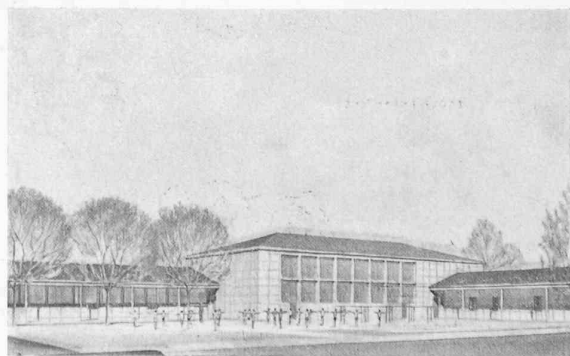
La construction par étapes est aisément réalisable. L'école enfantine est divisée en deux corps distincts. Toutes les classes sont bien orientées et placées au rez-de-chaussée. La position des salles de jeux est bonne.

L'aspect et l'éclairage des vestibules seraient meilleurs si les vestiaires n'étaient pas fermés. Le préau des petits est mal protégé contre la bise.

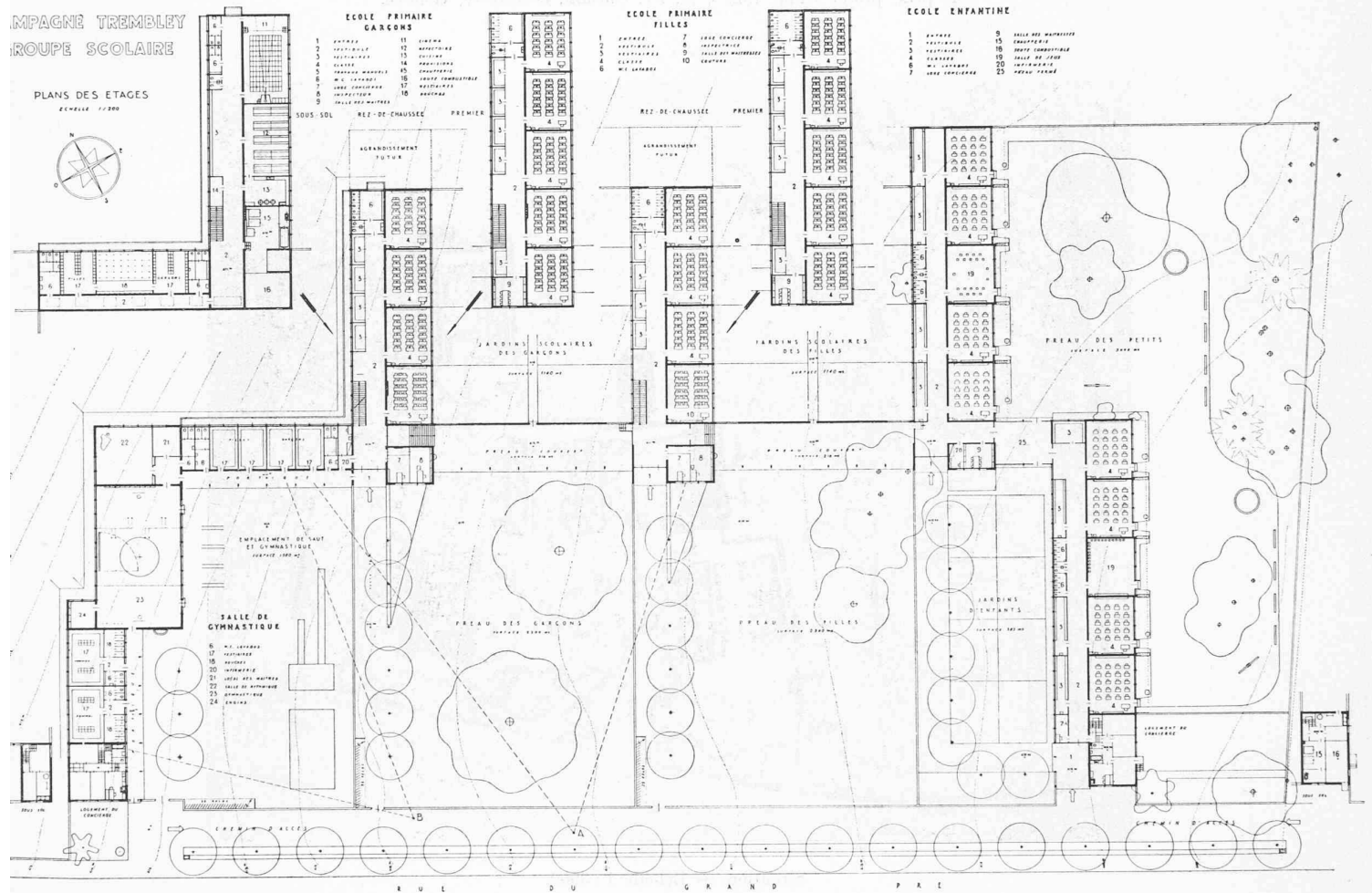
L'architecture est bien étudiée et équilibrée. Le projet serait économique, vu le cube moyen des constructions, s'il n'était prévu un placage onéreux.



Vue du point A.



Vue du point B.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY
A GENÈVE3^e prix, projet « Parc », M. R. Mursel, architecte, Genève.

Plans du rez-de-chaussée et des étages — Echelle 1 : 1000.

L'enfant des villes, dont presque toute l'existence se passe dans des maisons et des rues bruyantes, dont l'attention est sollicitée par une foule de choses, qui est constamment sur le qui-vive pour assurer sa sécurité, est devenu nerveux et instable, incapable de se concentrer, et ces déficits se sont encore aggravés du fait de la guerre.

Il est nécessaire, quand on le peut, de le sortir de cette agitation, de le placer dans une ambiance apaisante, où il retrouve son équilibre psychique et sa joie de vivre.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Genève, à la demande du Département de l'instruction publique, a renoncé à reconstruire le groupe scolaire Asters-Servette sur son emplacement actuel et a décidé de le transporter dans un site plus dégagé et plus éloigné de la grande circulation.

Le transfert des écoles dans un parc ne saurait cependant suffire ; il faut encore que ces écoles soient conçues de telle sorte qu'elles permettent une décentralisation, une répartition des classes moins dense que dans nos bâtiments scolaires actuels : il ne faut plus de grosses bâtisses monumentales, mais écrasantes, de longs couloirs sonores, d'escaliers interminables, de préaux resserrés où s'agite une foule

compacte, mais des corps de bâtiments séparés, de faible hauteur, dont les fenêtres s'ouvrent sur la nature, face au grandiose paysage qui nous a été donné, des préaux bien dégagés, que des clôtures, basses, doublées de verdure, séparent à peine des pelouses voisines.

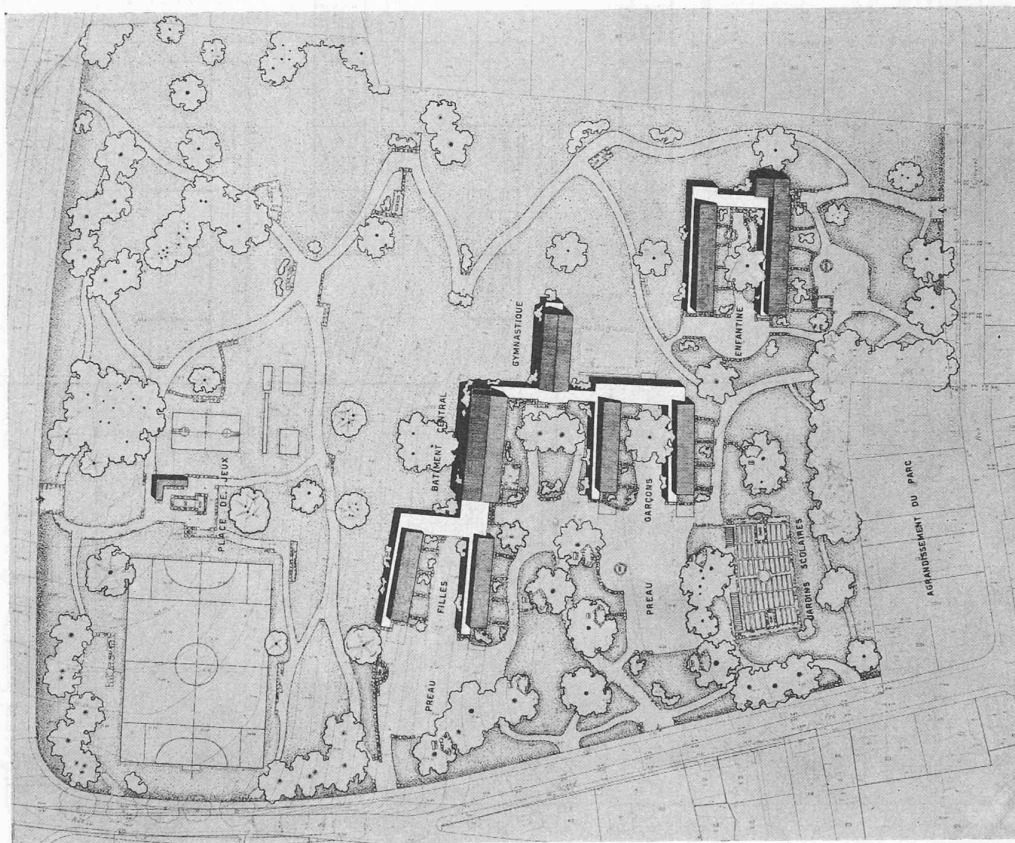
Ces considérations valent particulièrement pour les écoles enfantines. En effet, c'est là que le jeune enfant fait l'apprentissage de la vie collective et de ses exigences. Cette initiation doit être progressive. Il est irrationnel de placer d'emblée le jeune écolier dans des communautés trop nombreuses. Il y devient agressif ou, s'il est timide, s'isole et se replie sur lui-même. Offrons-lui donc des conditions adéquates : de petits bâtiments de quelques classes où l'on se sent chez soi, dans l'intimité, où l'on n'a pas peur des « grands », turbulents et parfois brutaux. Pour ces petits, c'est l'école à pavillons qui est la solution idéale.

Enfin, puisque l'ancienne propriété Trembley doit devenir un parc public, il était demandé aux concurrents d'implanter les bâtiments scolaires en fonction de cette destination, de ne pas altérer le caractère des lieux et d'intégrer ce parc dans la large allée de verdure qui doit relier la promenade

(Suite du rapport du jury page 300).

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY A GENÈVE

4^e prix, projet « Fiat Lux », M. Fr. Quétant, architecte, Genève.



Situation — Echelle 1 : 3000.

Jugement du jury :

Ce projet présente le caractère typique d'une école dans la verdure, mais l'école primaire est placée trop au centre du parc. L'ensemble des constructions forme écran.

Les accès des bâtiments sont traités dans l'esprit du projet. Les bâtiments s'adaptent au terrain d'une manière excellente : aucun d'eux n'est perpendiculaire à la pente. L'aménagement du parc, bien étudié, est un peu morcelé. Toutes les classes sont au rez-de-chaussée et sont bien orientées.

Les locaux communs bénéficient d'une bonne situation et d'une bonne orientation, mais deux groupes de W.-C. sont défavorablement placés au sud-est. L'accès de la salle de gymnastique se fait en partie par des passages non fermés. On accède au premier étage des locaux communs par un escalier à marches « balancées », ce qui est dangereux et contraire au règlement. L'éclairage du couloir central de ce bâtiment est insuffisant.

Les préaux sont bien orientés. Des emplacements pour l'enseignement en plein air ont été prévus sous les arbres et agréablement répartis. Les jardins scolaires, un peu trop ombragés, n'ont pas une surface suffisante.

L'école enfantine, conçue selon le même esprit que l'école primaire, offre les mêmes avantages. La solution adoptée pour les toitures du pavillon qui sont à un pan avec terrasse et pour celles des locaux communs, qui sont à deux pans, donne à l'ensemble un caractère disparate.

L'architecture est traitée avec une simplicité qui confine à la pauvreté. Réalisation coûteuse du fait des installations générales.

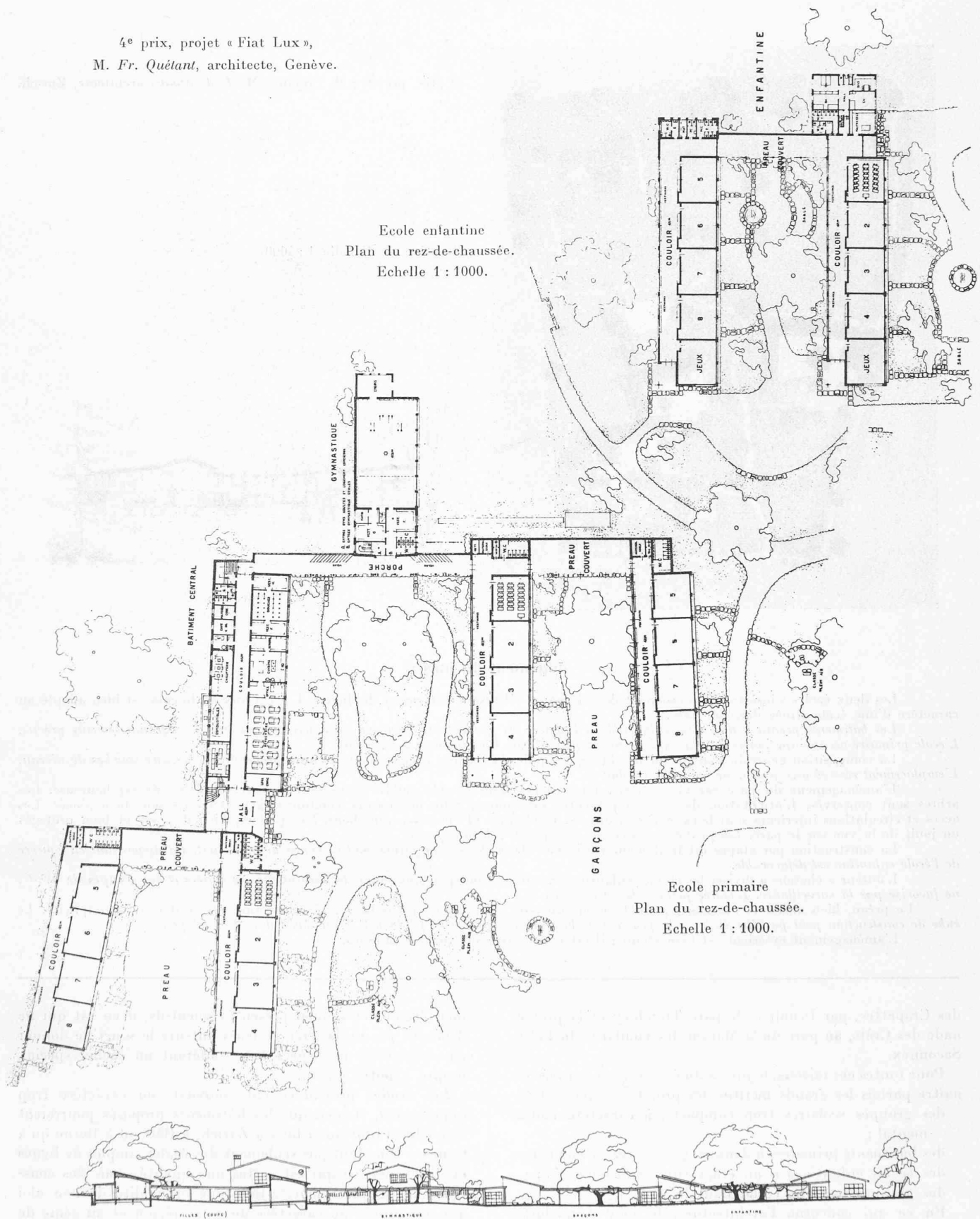


Façade sud-est — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY
A GENÈVE

4^e prix, projet « Fiat Lux »,
M. Fr. Quétant, architecte, Genève.

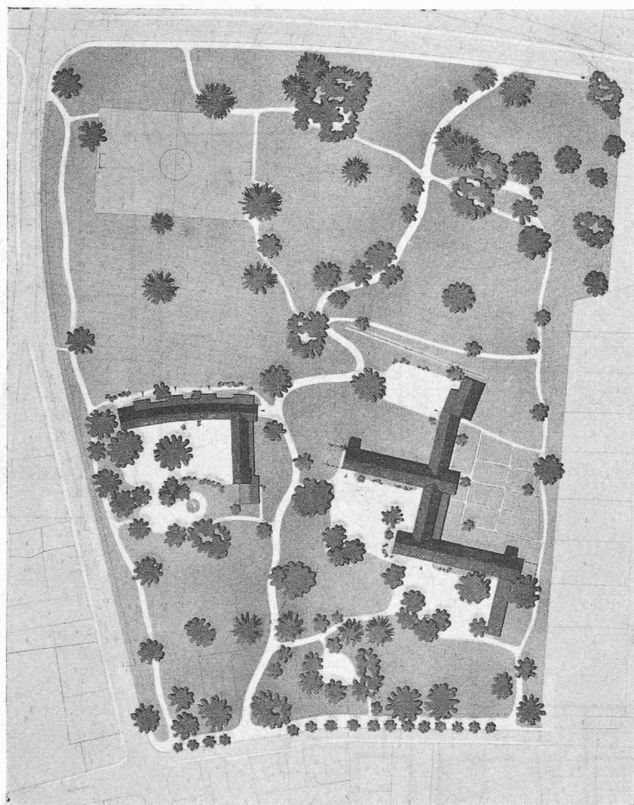
Ecole enfantine
Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.



Ecole primaire
Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.

Façades sud-ouest. — Echelle 1 : 1000.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY A GENÈVE



5^e prix, projet, « M. Crépin », M. J. de Stoutz, architecte, Zurich.

Situation — Echelle 1 : 4000.



Perspective.

Jugement du jury :

Les deux écoles s'insèrent heureusement dans le parc ; elles sont nettement distinctes. L'accès aux bâtiments est bien adapté au caractère d'une école située dans un parc.

Les bâtiments prennent trop d'importance dans le parc ; ils forment un écran qui sera accentué par un des agrandissements prévus. L'école primaire occupe une partie du parc qui ne convient pas à des constructions à un étage.

La composition générale s'adapte bien à la topographie du terrain, à l'exception des ailes perpendiculaires aux courbes de niveau. L'emplacement réservé aux jeux a été omis sur le plan.

L'aménagement du parc est bien étudié. La création d'un chemin public traversant le parc en diagonale est heureuse. Les arbres sont conservés. L'orientation des classes primaires est bonne ; celle des locaux communs également ; ils sont bien placés. Les accès et circulations intérieurs sont bons, clairs et directs. L'éclairage et l'aération sont bons. Des préaux, bien disposés et bien protégés on jouit de la vue sur le parc. *Les jardins scolaires ne sont pas très bien exposés.*

La construction par étapes est facilement réalisable. *Deux classes enfantines sont orientées au sud-ouest. La disposition en équerre de l'école enfantine est défavorable.*

L'auteur a cherché à diviser les classes enfantines en groupes indépendants, mais *la multiplicité des entrées et des groupes de W.-C. ne favorise pas la surveillance. L'entrée principale est au nord.*

Le préau, bien abrité et aménagé, permet la vue du parc ; il est d'un accès facile. L'architecture est traitée avec simplicité. *Le cube de construction peut paraître élevé ; cela provient de la hauteur des classes (3,08 m) et du mode de calcul adopté.*

L'aménagement extérieur est bien étudié ; il est réalisé avec des moyens simples.

des Cropettes, par Beaulieu, le parc Trembley et la promenade des Crêts, au parc de la Maison des vieillards du Petit-Saconnex.

Pour toutes ces raisons, le jury a dû écarter, sans en méconnaître parfois les grands mérites, les projets comportant :

- des groupes scolaires trop compacts, à caractère monumental ;
- des bâtiments primaires à deux étages sur rez-de-chaussée ;
- des écoles enfantines à un étage sur rez-de-chaussée ;
- des groupes formant écran dans le parc.

En ce qui concerne l'architecture, le jury a quelques réserves à formuler : même parmi les meilleurs projets, si

bien étudiés et si bien présentés soient-ils, il en est qui ne dénotent pas de la part de leurs auteurs le souci de donner aux bâtiments un aspect leur conférant un cachet spécial, propre à notre région.

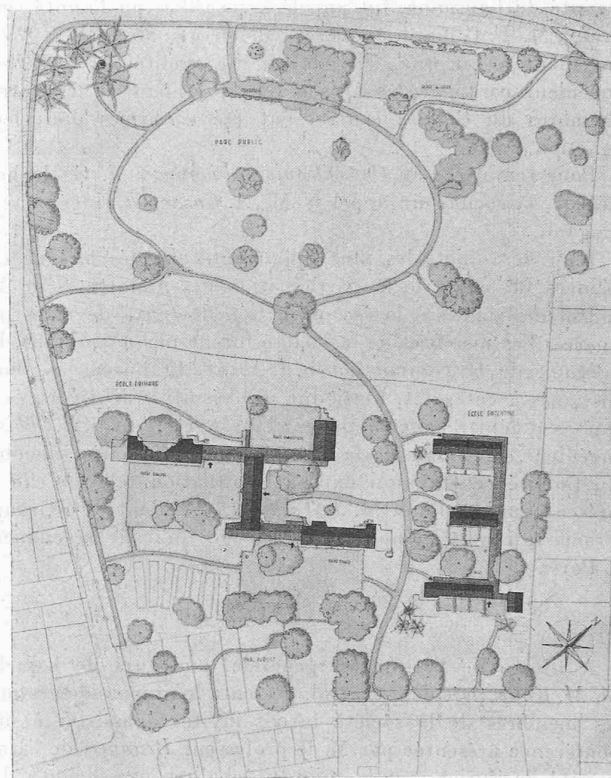
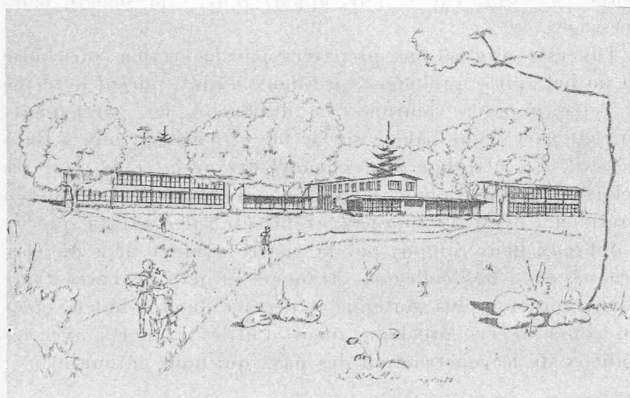
Les études présentées ont, souvent, un caractère trop impersonnel, si bien que les bâtiments proposés pourraient être édifiés tout aussi bien à Zurich, à Bâle ou à Berne qu'à Genève. Il ne faut pas seulement des écoles simples de lignes et de formes, ce qui est certes une qualité, mais des constructions scolaires manifestant une originalité de bon aloi qui soit propre au caractère de notre région et au génie de ses habitants.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS L'ANCIENNE PROPRIÉTÉ TREMBLEY A GENÈVE

6^{me} prix, projet « A. B. C. » M. et Mme A. Rivoire, architecte Zurich

Situation — Echelle 1 : 4000.

Perspective.



Jugement du jury :

Le parti de séparer les bâtiments en les plaçant de part et d'autre de la grande allée du parc est soutenable, mais l'école primaire est implantée trop bas dans le terrain, ce qui la rapproche de l'école enfantine. Les deux groupes de bâtiments forment de ce fait un fâcheux écran. Les accès aux bâtiments manquent de clarté. L'auteur n'a pas mis à profit la possibilité de placer l'école primaire sur la pente. Le parc est aménagé sans grande recherche; le terrain de football manque.

L'orientation des classes est bonne, ainsi que celle des locaux communs qui occupent une situation favorable. On accède à l'appartement du concierge par un escalier extérieur placé au nord. La loge du concierge ne permet pas une surveillance efficace.

L'incorporation d'un préau couvert entre les classes de garçons et les locaux communs permet d'éviter les inconvénients que présentent d'autres projets de construction en équerre. La salle de gymnastique est trop éloignée du bâtiment des filles. Les W.-C. attenants à cette salle sont mal éclairés. Les jardins scolaires sont trop ombragés. Les agrandissements accentueront le barrage formé par les deux groupes de bâtiments.

Le parti adopté pour l'école enfantine est bon, mais les deux classes du centre sont trop éloignées des salles de jeux. Pour un système à trois pavillons, il faudrait une salle de jeux de plus.

Les accès et la circulation sont aisés; l'éclairage et l'aération, bons. Les préaux sont très bien placés et protégés. L'aspect architectural est disparate. Le cube de construction est réduit.

Ce problème, qui est également vrai pour les autres parties de la Suisse, doit retenir toute l'attention des milieux compétents si l'on ne veut pas tomber dans l'uniformité.

Enfin, le jury désire attirer l'attention des autorités de la Ville de Genève sur deux points :

il leur demande d'acquiescer les parcelles situées au bas du parc, en bordure du chemin Chauvet, afin de les incorporer au parc. Il est de toute importance qu'elles ne soient pas utilisées pour des immeubles locatifs qui dépareraient d'une manière irrémédiable la magnifique zone de verdure qui existe encore heureusement entre les rues du Grand-Pré, de Moillebeau et Chauvet ;

il les prie de prévoir, pour les deux groupes scolaires, une décoration intérieure appropriée à leur destination, qui ne manquerait pas de susciter une vive émulation parmi les artistes, tout en leur offrant d'intéressantes conditions de travail.

LES CONGRÈS

Assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

à Zurich, les 22, 23 et 24 septembre 1945.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes a tenu à Zurich, le 22 septembre, son assemblée générale, sous la présidence de M. M. Kopp, architecte, président central. Celle-ci a été précédée, le matin du même jour, d'une assemblée des délégués des diverses sections. Les procès-verbaux de ces séances paraîtront « in extenso » dans nos colonnes à l'un de nos prochains numéros; on y trouvera en particulier les rapports de gestion du Comité central. Nous nous bornons à signaler succinctement, aujourd'hui, les principaux objets